



CONFÉDÉRATION MER & LIBERTÉ

Défense de la Plaisance, des Pêches en Mer, Récréatives et Sportives

Le 23 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉDÉRATION MER & LIBERTÉ

Le projet d'arrêté relatif à la déclaration des captures, qui, rappelons-le, *ne concerne que les espèces sensibles sous gestion*, constitue sur son principe une étape décisive pour la pêche de loisir.

Il va enfin permettre de confronter la réalité de nos captures aux discours parfois exagérés ou mensongers :

- **Aux accusations de certains professionnels**, qui tendent à surestimer notre impact sur la ressource ou à ceux qui cherchent à minimiser les efforts effectifs consentis par les pêcheurs de loisir depuis de nombreuses années pour une pêche durable.
- **Aux erreurs d'analyse de l'Ifremer**, souvent fondées sur des projections homothétiques non adaptées à la typologie de nos associations ou des hypothèses non vérifiées.
- **Aux attaques d'associations écologistes**, qui caricaturent à l'excès notre pratique en l'accusant à tort d'être une menace pour les écosystèmes.

La déclaration, comme développée avec succès dans d'autres pratiques ayant un impact sur la biodiversité – exemple la chasse -, apportera donc une **vérité des chiffres**, indispensable pour replacer la pêche de loisir à sa juste place dans l'exploitation des ressources marines.

Les avantages du projet

- **Reconnaissance officielle** de la contribution des pêcheurs de loisir à la connaissance de l'état des stocks.
- **Meilleure crédibilité** de notre communauté auprès des autorités, des scientifiques et des professionnels de la mer.
- **Possibilité d'influer sur les décisions de gestion** (quotas, périodes de pêche, zones autorisées) grâce à des données fiables et mieux partagées selon les grands types de pêche.
- **Mise en valeur du caractère durable et responsable** de notre pratique auprès du grand public.
- **Accès à la vérité des chiffres** : la déclaration permettra enfin de connaître le poids réel de la pêche de loisir, évitant approximations et exagérations.

Toutefois, comme la CM&L a déjà eu l'occasion de le souligner auprès des Autorités lors des phases préparatoires de ce projet, ce dispositif est – à ce stade – inadapté car encore trop peu réaliste dans sa mise en pratique et peu équitable

Afin que cette avancée ne devienne pas une contrainte excessive pour les pratiquants, nous demandons instamment que le dispositif soit adapté à la réalité de terrain :



CONFÉDÉRATION MER & LIBERTÉ

Défense de la Plaisance, des Pêches en Mer, Récréatives et Sportives

Le 23 septembre 2025

- **Accessibilité** : mise en place de solutions simples pour les personnes peu à l'aise avec l'informatique (passer par les associations, personnes morales).
- **Souplesse** : une **déclaration hebdomadaire** au lieu de journalière, qui reste tout à fait suffisante pour garantir la fiabilité scientifique sans décourager la pratique (cf Thon Rouge).
- **Simplicité** : abandon de l'étiquetage complexe des engins de pêche, lourd et inutile pour la pêche de loisir. L'immatriculation sur la bouée est suffisante.
- **Information** : une administration qui met en place un accès unique lors de cet enregistrement à toute information légale nationale et locale ou à toute autre élément utile aux pêcheurs lors de l'enregistrement.
- **Reconnaissance** : un engagement des Autorités à enfin mieux tenir compte des efforts des plaisanciers pour une bonne gestion de la ressource en ajustant dès la prochaine échéance certains quotas ou certaines contraintes de façon plus équitable et en veillant à ce qu'elles soient appliquées par tous les partenaires.

Une pêche responsable, mais praticable

Tout en représentant un poids économique de plusieurs milliards d'euros, la communauté des centaines de milliers de pêcheurs de loisir est attachée à la préservation de la ressource et prête à s'inscrire dans une démarche constructive. Mais cela ne doit pas se faire au détriment du plaisir simple de la pêche, ni pénaliser celles et ceux qui la pratiquent de manière familiale, populaire et conviviale.

Nous appelons donc les pouvoirs publics à en revoir les modalités selon les réalités du terrain et à entendre notre voix : **oui à la déclaration, non à la complexité.**